

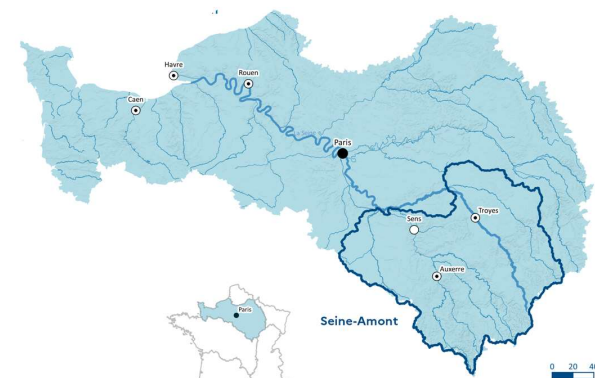


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE DE MOBILISATION TERRITORIALE

COMITER Seine Amont
20 novembre 2024



Ordre du jour

- Introduction et mot d'accueil - *Nicolas JUILLET, Président de la COMITER, Marie GUÉNET Directrice territoriale*
- Un nouveau cadre : la stratégie de mobilisation territoriale, contenu et processus de validation
- Évolutions relatives aux outils
- Bilan de la contractualisation et de l'animation au 11^e programme
- Leviers de mobilisation envisagés au 12^e programme : diagnostic et perspectives par enjeu (leviers/gains)
 - *Sobriété et économies d'eau de l'ensemble des usagers*
 - *Reconquête des milieux et gestion quantitative*
 - *Préservation de la ressource en eau potable et sobriété*
 - *Assainissement*
- Calendrier de mise en œuvre
- Boîte à outils mise à la disposition des maitres d'ouvrage
- Conclusion et clôture de la COMITER - *Nicolas JUILLET, Président de la COMITER*

La stratégie de mobilisation territoriale

Dans le cadre du 12^e Programme, chaque Direction Territoriale doit élaborer une stratégie de mobilisation territoriale dans laquelle s'inscrira la mobilisation des outils de l'agence, en particulier les contrats de territoire.

Objectif(s) : L'atteinte d'objectifs de bon état des masses d'eau inscrits dans le SDAGE (*un gain à quantifier*)



Orienter les actions de l'agence en fonction des enjeux et priorités identifiées localement en se plaçant dans le cadre des objectifs (DCE>) SDAGE>PDM>PAOT

→ pour définir les enjeux : EDL 2019 (états + RNAOE), perspectives EDL 2025

→ pour définir les actions prioritaires : PAOT et données état 2022

→ s'appuyer sur les acteurs territoriaux (organisation de la compétence) pour démultiplier l'action de l'agence

→ outil de financement de l'agence (Contrat de territoire, stratégies, aides)



Gagner en **lisibilité** pour les actions de l'AESN et des services de l'État et chercher des synergies

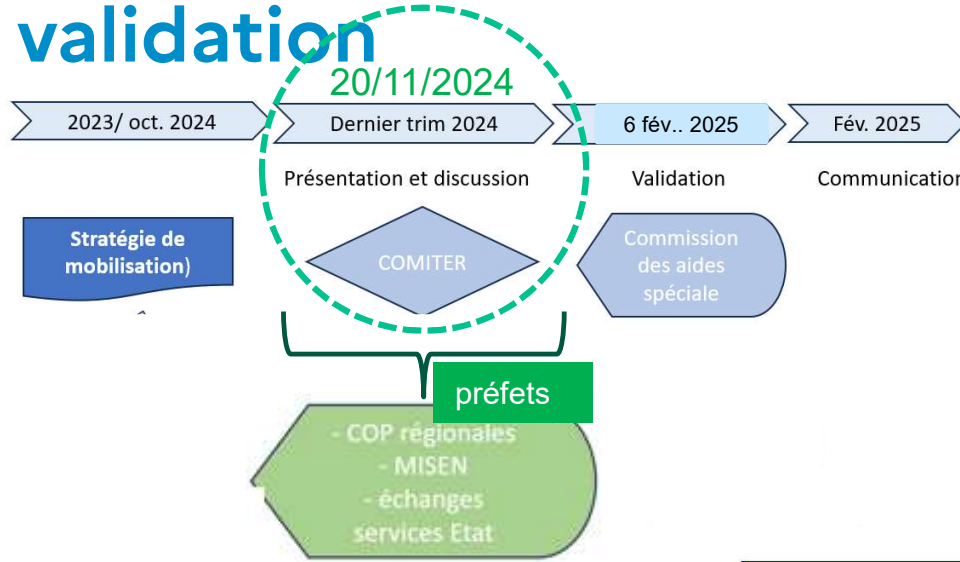
→ une stratégie partagée + s'appuyer (majoritairement) sur l'outil PAOT commun pour justifier de la priorité des actions

→ veiller à l'articulation des démarches financées par l'agence avec les démarches territoriales (SAGE, PTGE)

→ contribuer aux stratégies, programmes et projets existants dans les domaines de l'AESN & rechercher les synergies entre les différents dispositifs

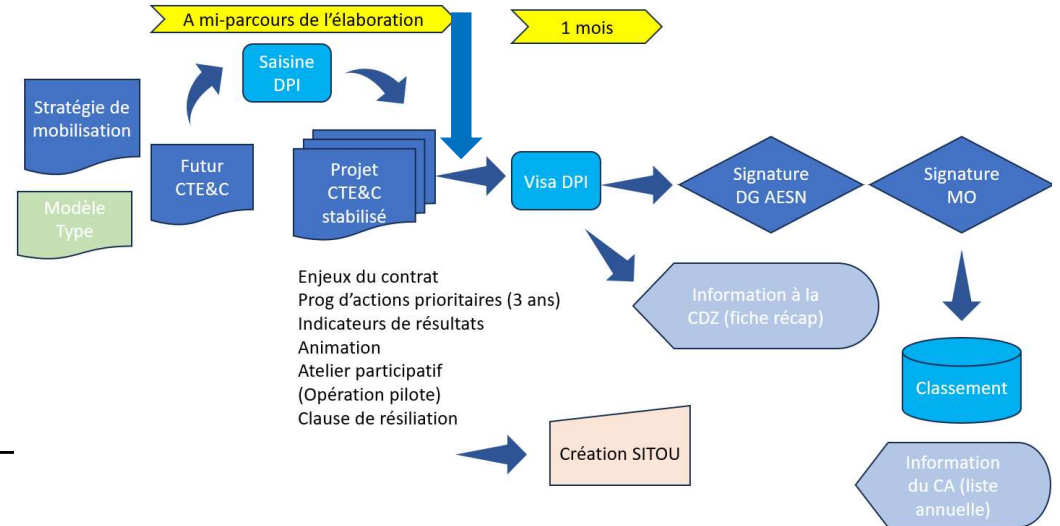
Processus de validation

Validation de la stratégie de mobilisation



- Validation DTSAM (note ou réunion DIR + note)
- Avis CLE/COPIIL PTGE

Signature des contrats possible à partir du 6 fév. 2025



Des nouveautés liées au 12e P

Les contrats de territoires

- **Contrat « territorial »** (*nouveau modèle en attente validation 19/11*)
- **100 % d'actions prioritaires dans le contrat** (= *issues des PAOT ou étude sur ME état – que bon (état en vigueur) avec justification de résultat sur état ME ou issu PAGD SAGE*), **autres actions en annexe**
- **Durée des contrats : une révision à mi-parcours souhaitée lorsque pertinente (6 ans max)**
- **Bilan mi-parcours maintenu (2027/28)**
- **EDL 2025 + Fin 2027 révision des PAOT → opportunité de réviser ou non**
- **Révision par voie d'avenant**

- **Animation de contrat** envisagée pour quelques contrats (complexité, volume d'actions)

Démarche de sobriété

- Conditions au financement de travaux AEP
« formalisation par la collectivité de sa démarche de sobriété visant la réduction des prélèvements ; lancement d'un diagnostic permettant d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable s'il est insatisfaisant : inférieur à 80 % pour les réseaux de type urbain, 70 % pour les réseaux de type rural, 75 % pour les réseaux intermédiaires »
- Peut être incluse dans la stratégie de préservation de la ressource

Les stratégies préservation de la ressource

- Permet de prétendre au financement d'une animation pour lutter contre les **pollutions diffuses**
- Nécessite une **validation par délibération du MO**

Modalités :

- On maintient un CTEC s'il existe
- cas justifiant une stratégie :
 - ✓ *pour des collectivités détenant peu de captages prioritaires.*
 - ✓ *En cas de prise de nouvelle compétence**
 - ✓ *En cas d'internalisation de postes dont les missions étaient auparavant réalisées en prestations**

**Logique d'évolution vers un CTEC*

- Autres animations peuvent être rattachées: Erosion-Ruissellement/ foncière (*vigilance suivi et capacité du MOA à les porter – maturité/ressources*)

- Condition d'éligibilité au financement de travaux AEP (interconnexion...)**

Bilan de la contractualisation et de l'animation sous le 11^e Programme (2019-2024)

Bilan de la contractualisation et de l'animation

Dans le cadre du 11^e PI, la DTSAM avait élaboré une stratégie de contractualisation et d'animation visant à mobiliser ses outils en cohérence avec les enjeux les plus prégnants sur le territoire de la DT.

- **Bilan des contrats :**

- **15 CTEC, 14 arrivant à terme en 2024 hormis CTEC CA de l'Auxerrois (fin 2025)**

- contrats majoritairement monothématiques,
- structure porteuse possédant les compétences de la thématique du contrat,
- pas d'animation généraliste,
- pas de superposition d'animation,
- 90 % d'actions prioritaires (6 critères et possibilité de justifier au delà).

Des bilans à mi parcours utiles et attestant dans l'ensemble d'une excellente dynamique

Des difficultés de suivi liées aux contrats multithématiques et multi-signataires

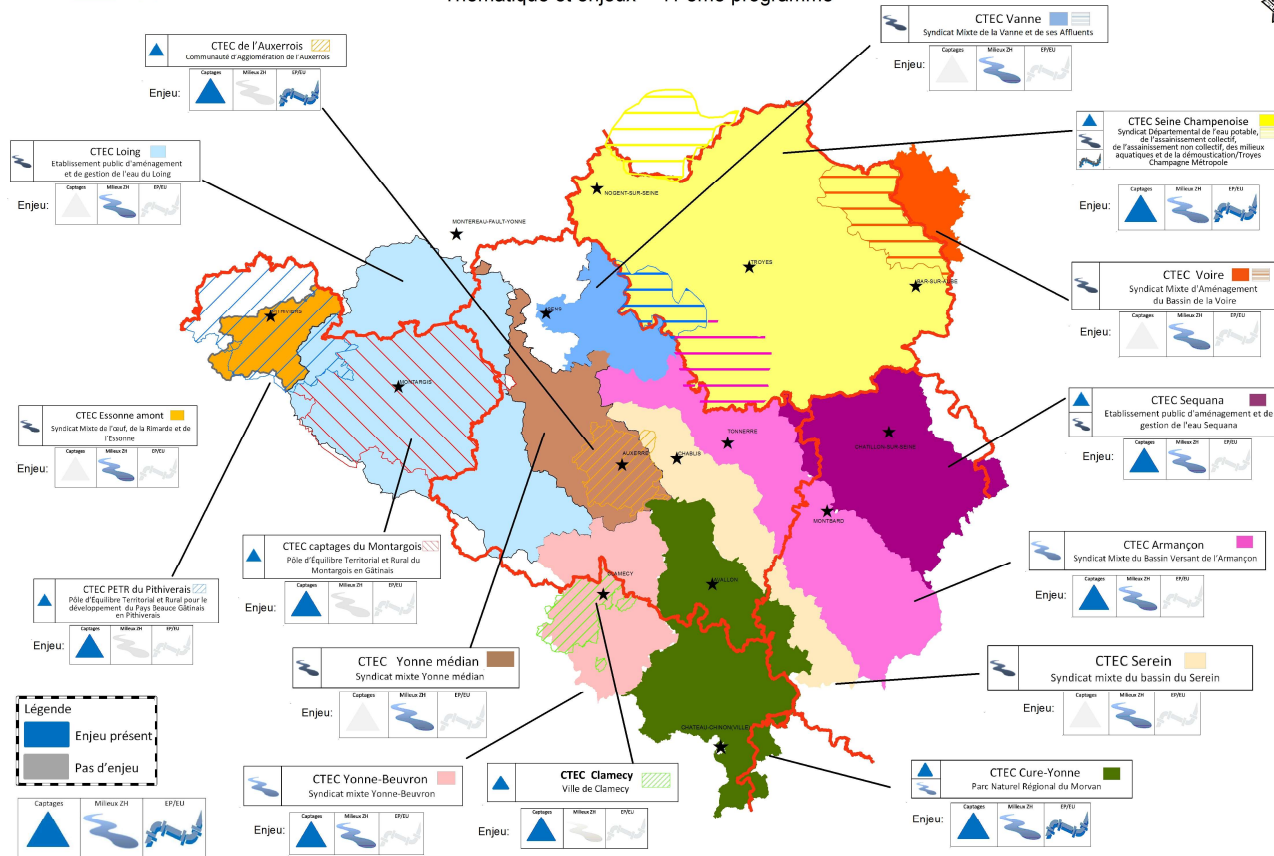
Préservation de la ressource : une ambition parfois difficile à partager, un turn-over des animateurs captages

- **Bilan des animations supra (sectorielles) :** bonne complémentarité d'actions, lien avec les projets des territoires renforcés
- **Autres outils de mobilisation :** contrat de partenariat avec la Région BFC (2023), Fonds Vert RVV (2023), promotion des sujets de l'agence dans les démarches territoriales et régionales (Schéma Régional des Carrières en BFC, SRADDET, avis PLU, Commissions Locales de l'Eau des SAGE, COFIL de PTGE, Stratégie National Biodiversité et ses déclinaisons régionales...)

Pistes d'amélioration : renforcer (et formaliser) l'articulation supra-territoriale sur certains secteurs; renforcer l'action vis-à-vis des pollutions diffuses (multiplication des usines de traitement, absence d'amélioration de l'état des ME) → cibler les élus et renforcer l'ambition des programmes d'actions; cibler les démarches territoriales dans lesquelles engager des efforts, trouver des synergies,

Des leviers complémentaires : CTEC et animations supra

AGENCE eau seine NORMANDIE
Contrats de Territoire Eau et Climat en Seine-amont
Thématique et enjeux - 11^{ème} programme



©ONIBO Caron, AGENOTDTSAM/Sebastien REZOUTE (dossier CTEC) juillet 2024

Animations supra

Agriculture :

Bio Bourgogne-Franche-Comté
GABOR 45
CA Aube (10)
CA Côte d'Or (21)

Connaissance :

CD 21 (hydrogéologue)

Biodiversité :

CEN Bourgogne-Franche-Comté
CEN Centre-Val de Loire
CEN Champagne – Ardennes (pilote DTVM)
SHNA (Bourgogne)
PNRFO (Grand Est)

Activités économiques :

CCI 89
+ *contrats de partenariat de branche (siège – SNCF, grande distribution, Fédération golfs...)* ; *Chambre des métiers et de l'artisanat (45)*

Assainissement :

SATESE et missions boues (89,21,10,45,58)

SAGE, PTGE

SAGE Armançon
SAGE Bassée Voulzie
SAGE Nappe de Beauce
PTGE Puiseaux Vernisson
PTGE Serein Armançon

+ aides ponctuelles

Leviers de mobilisation envisagés par enjeu

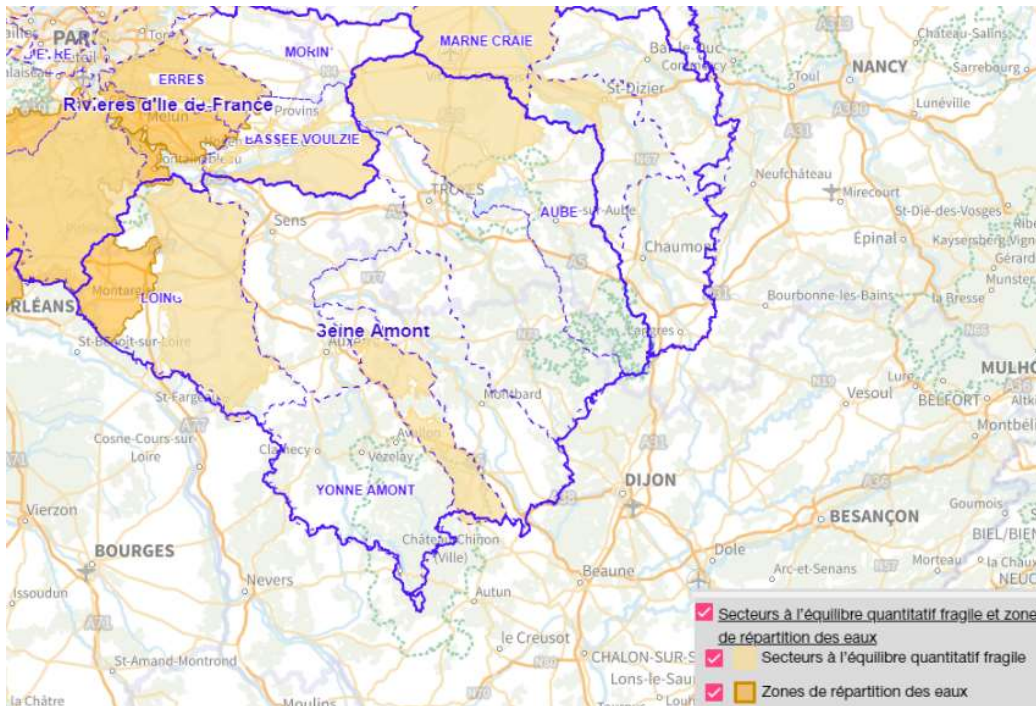
- *Sobriété et économies d'eau de l'ensemble des usagers*
- *Reconquête des milieux et gestion quantitative*
- *Préservation de la ressource en eau potable et sobriété*
- *Assainissement*

Sobriété et économie d'eau de l'ensembles des usagers

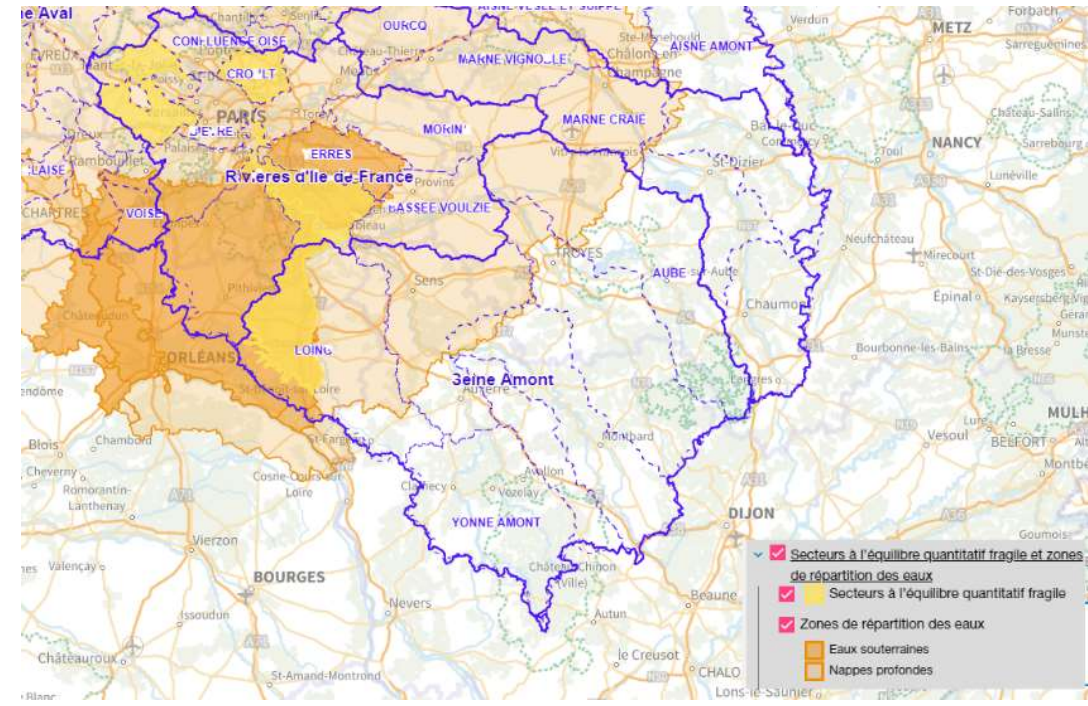




Etat des lieux et enjeux d'amélioration de la connaissance



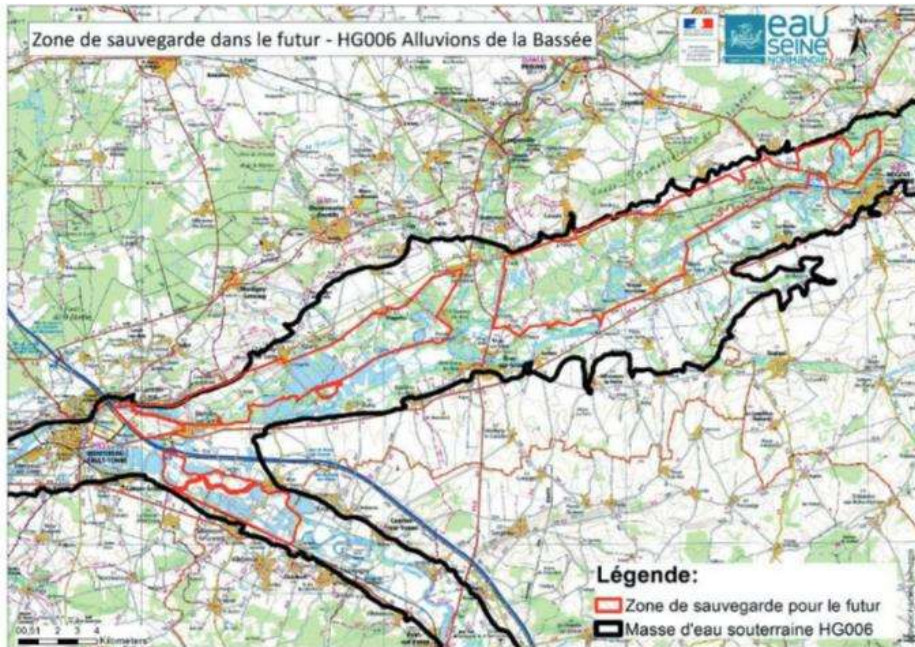
ZRE et SEQF sur les eaux de surface
(SDAGE 2022-2027)



ZRE et SEQF sur les eaux souterraines
(SDAGE 2022-2027)



Etat des lieux et enjeux d'amélioration de la connaissance



Une zone de sauvegarde pour le futur (SDAGE) au sein du SAGE Bassée Voulzie (alluvions de la Bassée)



Etat des lieux et enjeux d'amélioration de la connaissance



De nombreuses études lancées ou à venir :

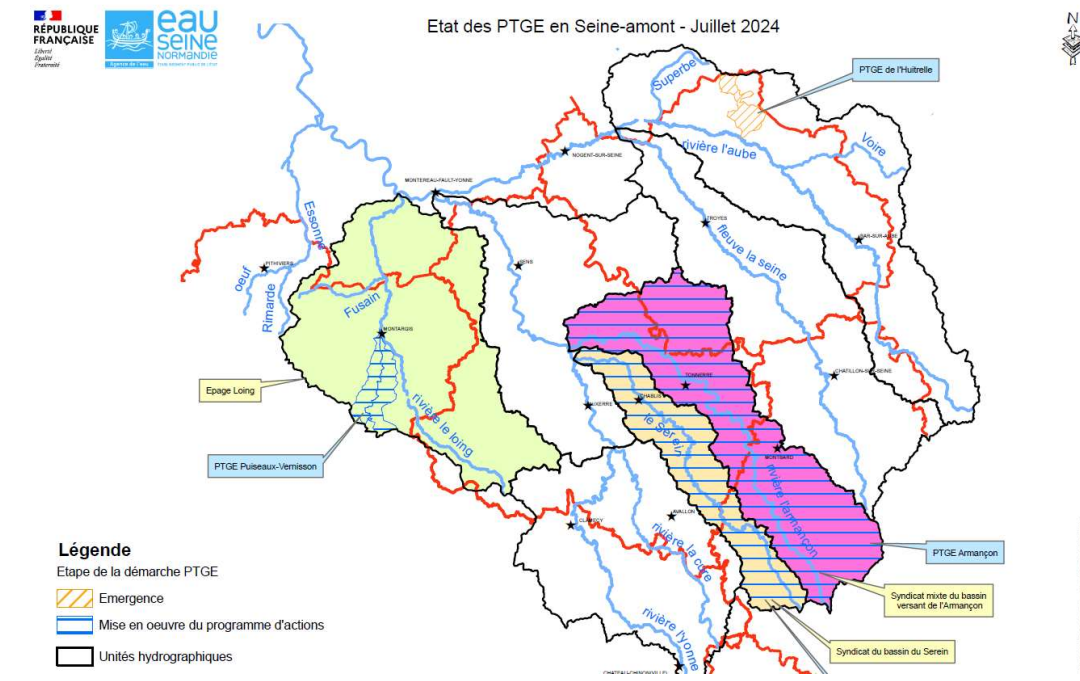
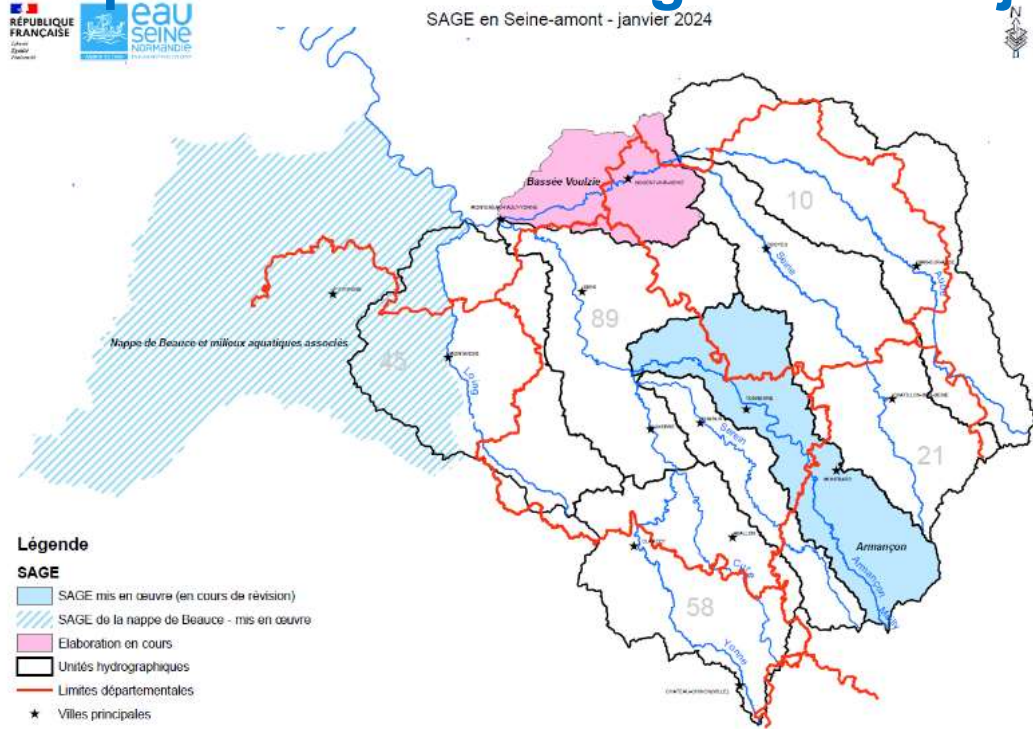
- études HMUC sur les calcaires du Nivernais portée par le CD 58 (en cours),
- études volumes prélevables sur la Craie du Gatinais à venir portée par l'EPAGE du Loing,
- étude sur l'arc crayeux Grand Est portée par la Région Grand Est (réalisée),
- étude volumes prélevables sur le bassin Bassée Voulzie portée par le SDDEA (SAGE Bassée Voulzie),
- étude quantitative des nappes d'eau de l'Yonne, portée par le CD 89,
- étude volumes prélevables sur le bassin de la Lhuitrelle portée par le SDDEA,
- autres : expérimentation de télérelève sur l'Armançon à venir, nombreuses études sur les débits minimums biologiques.



Accompagnement de l'AESN pour améliorer la connaissance des hydrosystèmes et permettre une gestion durable des ressources (production de données, accompagnement technique et financier)



Organisation et mise en œuvre de la compétence « gestion quantitative » au regard de l'enjeu de sobriété : SAGE et PTGE



- Outils de planification élaborés de manière collective, dans les sous-bassins
- fixent des objectifs spécifiques pour l'utilisation, la mise en valeur et la protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des milieux aquatiques.

- Projet de territoire avec une approche globale et coconstruite de la ressource en eau sur un périmètre hydrologique/géologique cohérent.
- aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

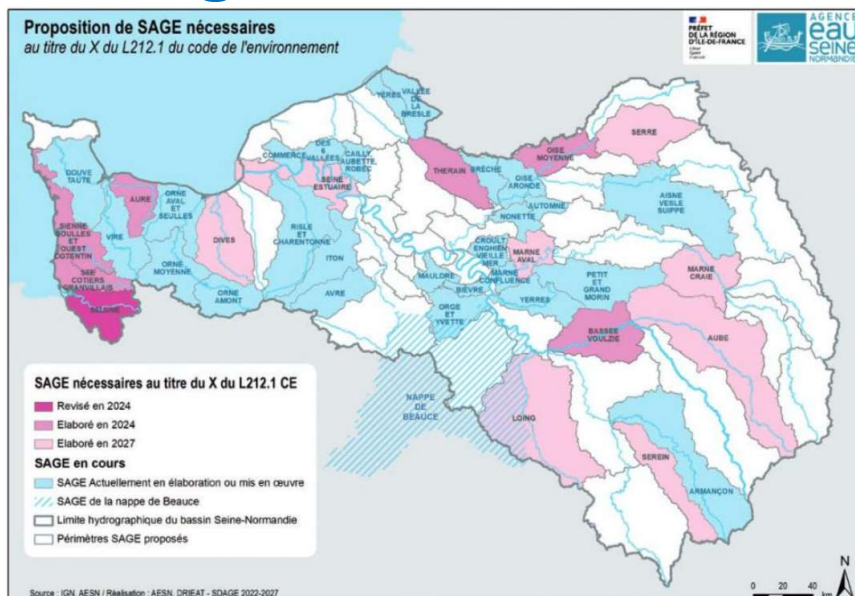


Leviers de mobilisation : SAGE et PTGE, des instances privilégiées

- ✓ **SAGE Nappe de Beauce** - sur la base d'une modélisation du fonctionnement de la nappe fixe les volumes annuels prélevables pour les usages d'alimentation en eau potable, les usages industriels et autres usages économiques. La gouvernance du SAGE Nappe de Beauce (pilote par la DTSF) devrait évoluer à horizon 2026. (ZRE et SEQF) (*PETR Beauce Gatinais en Pithiverais*)
- ✓ **SAGE Armançon** (révisé en 2024) qui a inscrit dans son règlement un objectif de réduction des prélèvements de 25% à horizon 2034 (SMBVA)
- ✓ le **SAGE Bassée Voulzie** qui s'est donné pour objectif d'être approuvé avant les élections municipales de 2026 et de proposer une répartition des volumes prélevables dans la suite de l'étude en cours sur le sujet (ZRE en eaux superficielles et souterraines) (SDDEA)
- ✓ **PTGE du Puiseaux-Vernisson** (programme d'actions approuvé en 2020) – ex actions : création de réserves d'eau pour l'irrigation des cultures et la restauration de zones humides pour éviter les crues et inondations, porté par l'EPAGE du Loing.
- ✓ **PTGE Serein-Armançon** programme d'actions approuvé le 24 juillet 2024 par le préfet de l'Yonne (37 actions), (SMBVA)
- ✓ **PTGE de la Lhuitrelle** en cours d'élaboration (étape feuille de route – Etude volumes prélevables (2025-2029))



Leviers de mobilisation : SAGE et PTGE, des instances privilégiées – SAGE et PTGE à faire émerger



Des PTGE à faire émerger sur les zones en tension quantitative non couvertes (notamment au nord de l'UH Aube (ESU), arc crayeux...)

Des SAGE nécessaires (SDAGE 2022-2027) à faire émerger :

- Le SAGE du Loing (candidat potentiel : EPAGE du Loing, post étude volumes prélevables, 2026 ?)
- Le SAGE Aube (candidat potentiel : SDDEA)
- Le SAGE Serein



Gouvernance et leviers de mobilisation : SAGE et PTGE, des instances privilégiées

- Sobriété de l'ensemble des usagers : un nouvel enjeu de contractualisation
- Plan Eau & Stratégie d'adaptation au changement climatique : trajectoire – 10 % de prélèvements entre 2019 et 2030 (précisé par type d'usage)
- Des aides dédiées dans le 12^e programme (CT, acteurs économiques agricoles ou non)

Mais...

- Sur DTSAM : **pas de contrat dédié exclusivement à cet enjeu**
- Une **thématique traitée avant tout par les SAGE et PTGE**
- Une **approche sobriété ou gestion quantitative qui devra cependant être intégrée dans les contrats**

Contrat préservation de la ressource ou stratégie → démarche de sobriété associée

Contrat reconquête des milieux → volet « gestion quantitative » (amélioration de la connaissance par ex)

- Poursuite des aides « ponctuelles » dont les projets industriels 11^e fondés sur des conventions de partenariat avec les CCI

Points de vigilance :

- Veiller à la bonne **articulation SAGE/PTGE** si chevauchement
- Articulation Contrats – SAGE/PTGE → **avis des CLE/COPIL sur les programme d'actions**



Articulation avec les démarches territoriales

- **SAGE/PTGE** : La DTSAM, déjà fortement impliquée dans la vie de ces instances (participation COPIL/CLE, subvention de l'animation et des études), poursuivra sa collaboration avec les services de l'Etat, notamment par le biais des MISEN, et cherchera à renforcer l'ambition de ces démarches sur le volet quantitatif, en particulier par la priorisation des usages de l'eau et par la définition de restrictions d'usages adaptées à la pression.
- **Instances de dialogue liées à la mesure 33 du Plan Eau** : Contribution de l'agence à la mise en œuvre de la mesure 33 du Plan eau aux côtés des services de l'Etat pour faire converger les démarches
- **GRAAC BFC** : démarche de sobriété des usages de l'eau à intégrer dans les actions du GRAAC (AMI Accompagnement des collectivités dans l'adaptation au changement climatique ?)
- **Convention de partenariat entre la Région, l'Etat et les 3 Agences de l'Eau en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est (DTVM)**
Vise à articuler les dispositifs de financements Agence avec ceux des Régions (abreuvement bétail, retenues collinaires, etc.)
- **Comité des usages de l'eau**, comités départementaux de l'eau, MISEN quantitative (5 départements)

Mesure 33 du Plan Eau

Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.

D'ici 2027

Sobriété et économie d'eau de l'ensembles des usagers

Échanges

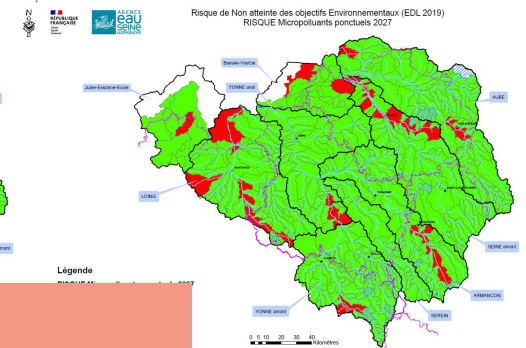
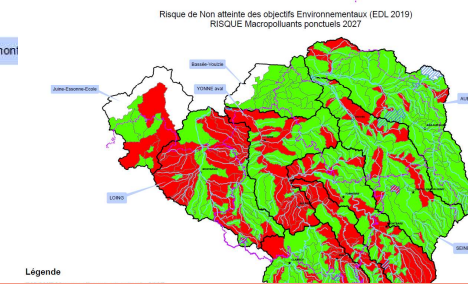
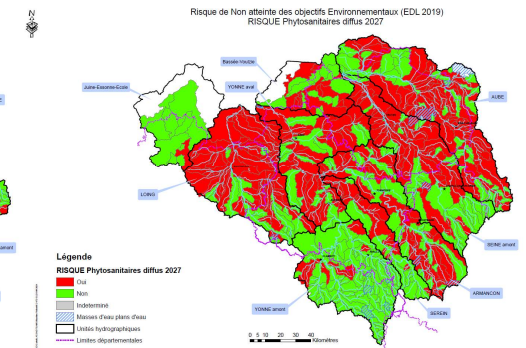
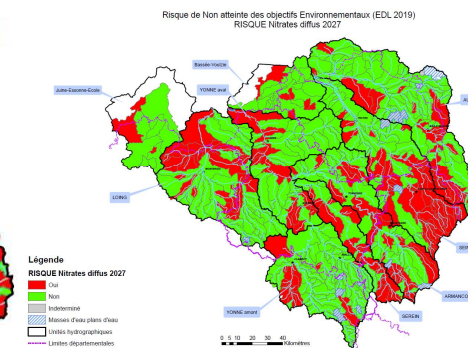
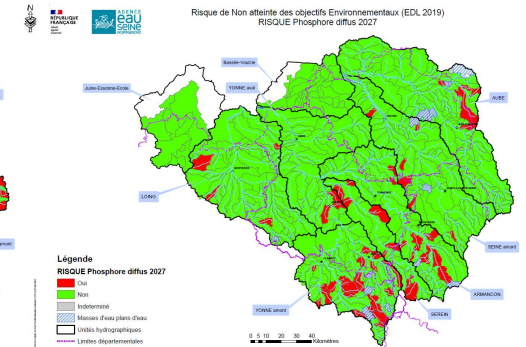
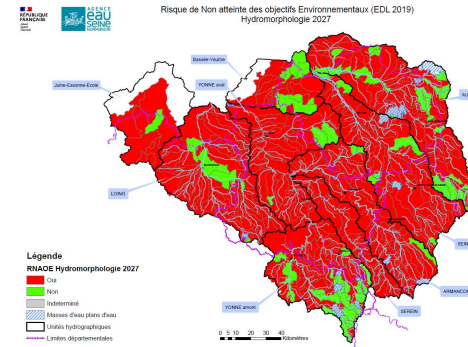
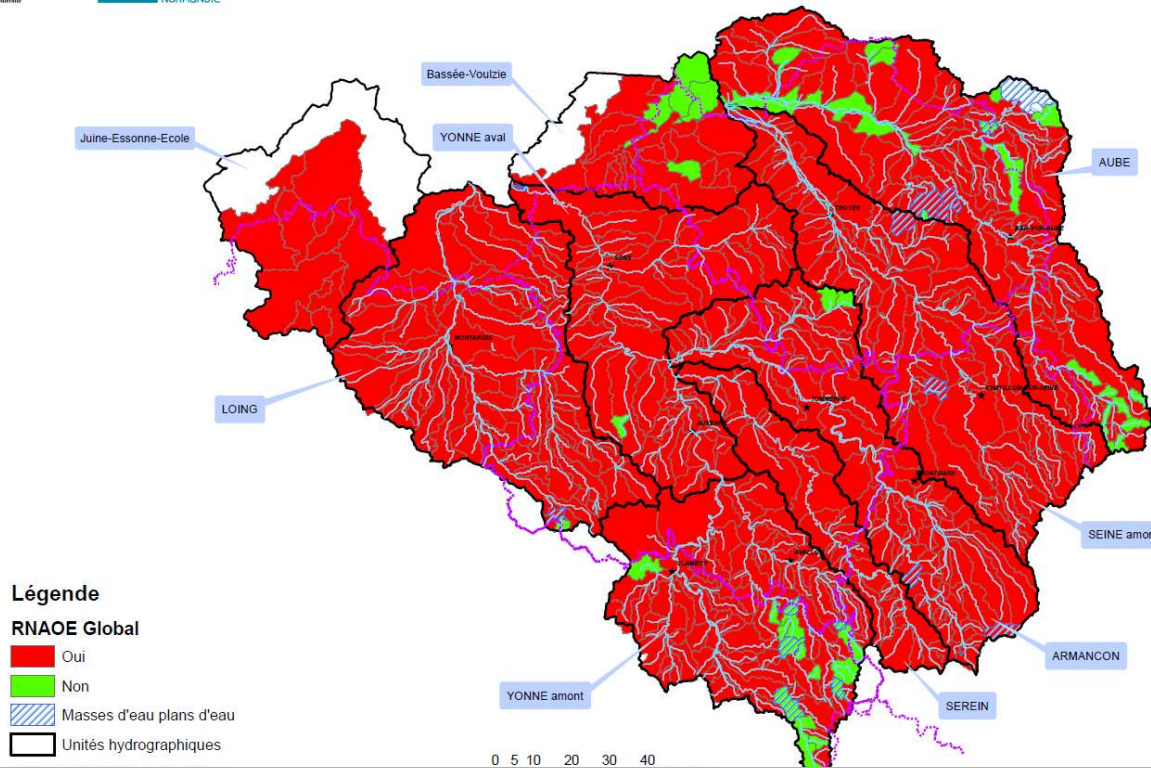


Reconquête des milieux et gestion quantitative



Etat des lieux : RNOE 2027 ESU

Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2019)
RNAOE Global



Un RNAOE en 2027 avéré pour 90 % des ESU
Risques majeurs: Hydromorphologie>phytosanitaires>nitrates/macropolluants

Biodiversité inféodée ou associée aux milieux aquatiques

Des espèces emblématiques à protéger

Bourgogne-Franche-Comté (89, 21, 58)

- ✓ Habitats : Marais tufeux, zones humides (prairies humides, plaines et vallées alluviales) forêts de chênes, ruisseaux et forêts humides du Morvan
- ✓ Espèces emblématiques
- ✓ Protection : 10 PNA et 4 PRA + des aires protégées



Le rôle des genets (vallée Armançe)

Le narcisse des poètes (hautes vallées de l'Aube et de la Seine)

Groupe	Espèce-s	Nombre d'espèce-s
Flore	Saxifrage œil-de-bouc	1
Insecte	Libellules	33
Insecte	Papillons diurnes patrimoniaux	38
Mammifère	Loutre d'Europe	1
Mammifère	Chiroptères	19
Oiseau	Milan royal	1
Oiseau	Balbusard pêcheur	1
Oiseau	Pygargue à queue blanche	1
Oiseau	Tourterelle des bois	1
Oiseau	Râle des genêts	1
Poisson	Migrateurs amphihalins	12
Insecte	Libellules	31
Insecte	papillons diurnes	17
Mammifère	Loutre d'Europe	1
Milieu	Tourbière	



Centre – Val de Loire (28, 45)

- ✓ Habitats : milieux aquatiques, zones humides (tourbières, marais...), pelouses calcaires, forêts ripariennes
- ✓ Espèces emblématiques
- ✓ Protection : 11 PNA et 3 PRA
Des aires protégées



Cuivré des marais
Sa présence est signe d'une prairie humide en bon état de conservation.

Groupe	Espèce-s	Nombre d'espèce-s
Insecte	Libellules	33
Insecte	Papillons diurnes patrimoniaux	38
Insecte	Insectes pollinisateurs	
Mammifère	Loutre d'Europe	1
Mammifère	Chiroptères	19
Mollusque	Grande moulette	1
Oiseau	Balbusard pêcheur	1
Oiseau	Pygargue à queue blanche	1
Oiseau	Otarde canepetière	1
Oiseau	Tourterelle des bois	1
Oiseau	Râle des genêts	1
Poisson	Migrateurs amphihalins	12
Insecte	Papillons diurnes	8
Insecte	Lézard des souches	1



Agrion joli
Indicateur de la qualité des milieux aquatiques.

Grand Est (10)

- ✓ Habitats : prairies humides alluviales, étangs de la Champagne humides (site Ramsar)
- ✓ Espèces emblématiques : Le sonneur à ventre jaune, l'azuré des mouillères, le sabot de Vénus, la cigogne noire et l'écrevisse à pieds blancs
- ✓ Protection : 8 PNA, 2 PRA + aires protégées

Groupe	Espèce-s	Nombre d'espèce-s
Insecte	Papillons diurnes patrimoniaux	38
Insecte	Insectes pollinisateurs	
Mammifère	Chiroptères	19
Oiseau	Milan royal	1
Oiseau	Balbusard pêcheur	1
Oiseau	Pygargue à queue blanche	1
Oiseau	Tourterelle des bois	1
Oiseau	Râle des genêts	1
Poisson	Migrateurs amphihalins	12
Amphibien	Sonneur à ventre jaune	1
Oiseau	Milan royal	1
Milieu	Mares	
Milieu	Milieux ouverts et espèces associées (dont liparis de loesel, pies grièches, râle des genêts, milan royal, plantes messicoles, maculinea)	



Au niveau du bassin hydrographique Seine Normandie

: Sur le bassin Seine-Normandie, sept espèces migratrices sont visées par le PLAGEPOMI :



En plus des PLAGEPOMI, il y a aussi le plan national de gestion de l'anguille, dont une déclinaison sur le bassin Seine-Normandie. Ce plan est obligatoire en vertu des réglementations européennes (règlement CE n°1100/2007).



La loutre de retour dans l'aube (10) et sur le Serein (89, 21) !



Enjeu d'amélioration de la connaissance



- Renforcer la connaissance de l'hydrologie
- Renforcer la connaissance de la thermie des cours d'eau



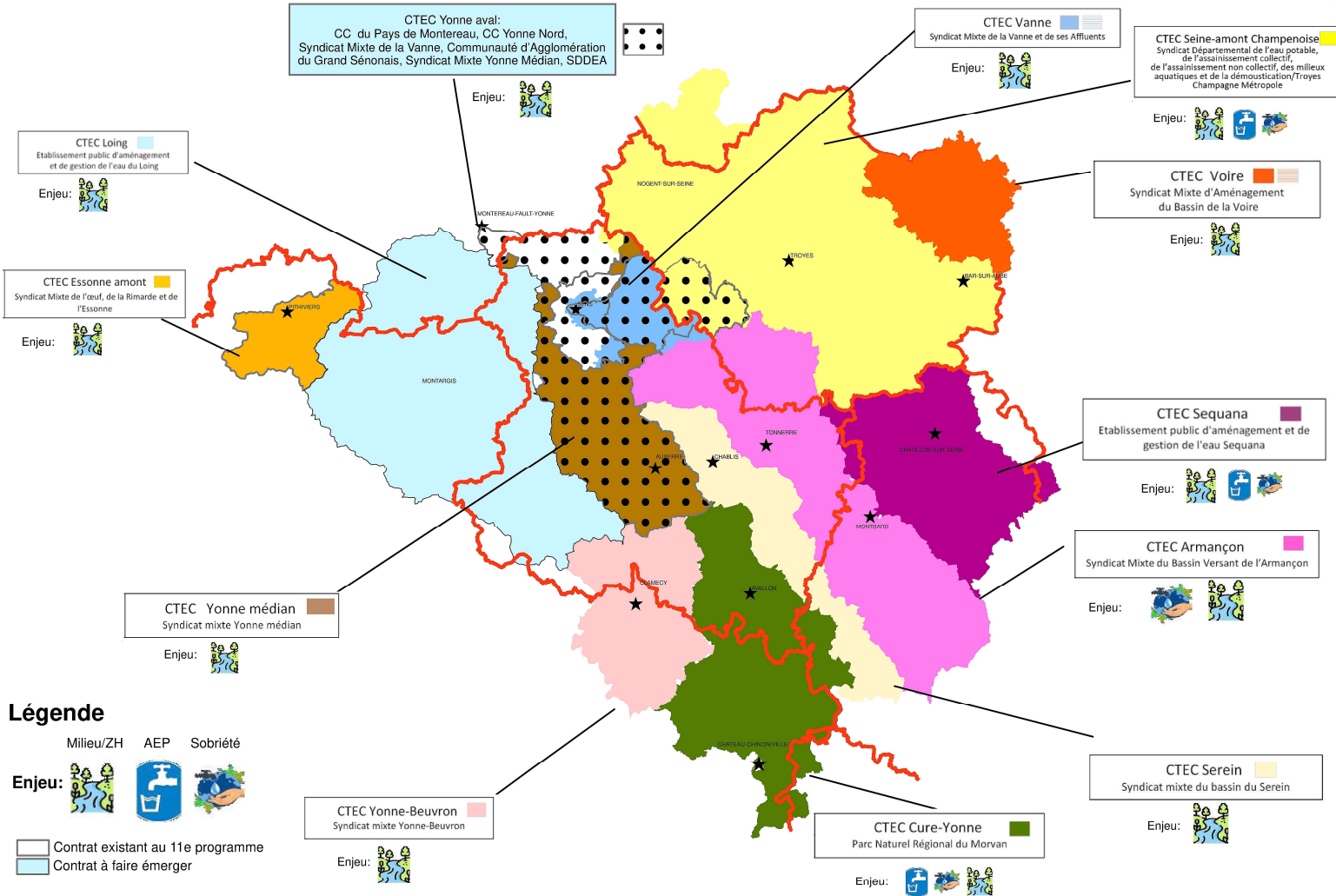
- Préconiser le suivi avant/après travaux
- Renforcer le suivi selon les enjeux du territoire, a minima utilisation de l'application "en quête d'eau" pour améliorer la connaissance de l'écoulement des cours d'eau
- Recommander la réalisation des suivis par un même prestataire (marché à bons de commande) pour favoriser l'exploitation des données

Leviers de mobilisation

Ambitions 12e programme: Contrats pour l'enjeu de reconquête des milieux



DTSAM/SCPT



- Une structuration par UH à encourager pour viser une cohérence d'action et efficacité pour la reconquête de l'état (UH Yonne aval, UH Aube) → contrats multi-signataires ?
- Accompagner à une meilleure prise en compte de l'enjeu ruissellement / érosion

Animations supra

- CEN Bourgogne-Franche-Comté
- CEN Centre-Val de Loire
- CEN Champagne - Ardennes
- SHNA (Bourgogne)
- PNRFO (Grand Est)

©IGN BD Carthou, AESN/DTSAM/Sébastien REDOUTE / dossier CTEC novembre 2024-4v01 12a

Articulation avec les démarches territoriales

- **Articulation Contrat et animations supra** → formalisation de cette articulation dans les contrats et les aides respectives
- **Articulation Contrat et SAGE/PTGE**
- **Démarches de planification de l'aménagement** : veiller à la bonne prise en compte des enjeux du territoire dans les démarches de planification de l'aménagement SRADDET, Schéma Régional des Carrières, PLUi... (avis, participation aux réunions)
- **Démarches protection de la biodiversité** (Etat, Régions, Trames verte et bleue) : stratégie régionale biodiversité, déclinaison régionale SNB, collectif régional BFC, comités des financeurs, etc.

Reconquête des milieux et gestion quantitative

Échanges



Préservation de la ressource en eau potable et sobriété

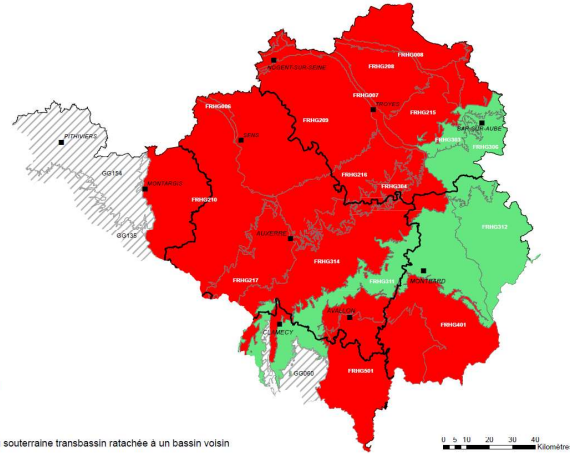




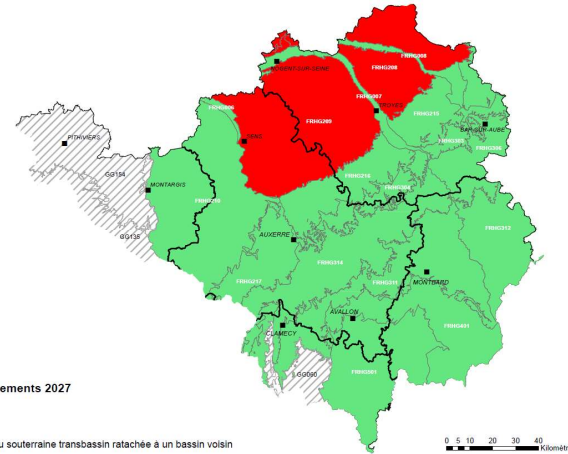
(RNAOE, EDL 2019) - Eaux souterraines - DTSAM



Masses d'eau souterraines
 Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2019)
RNAOE Global



Masses d'eau souterraines
 Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2019)
RISQUE Prélèvements 2027

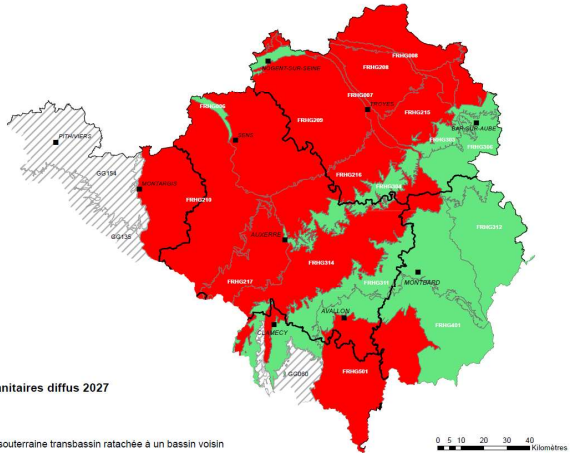


RNAOE eaux souterraines

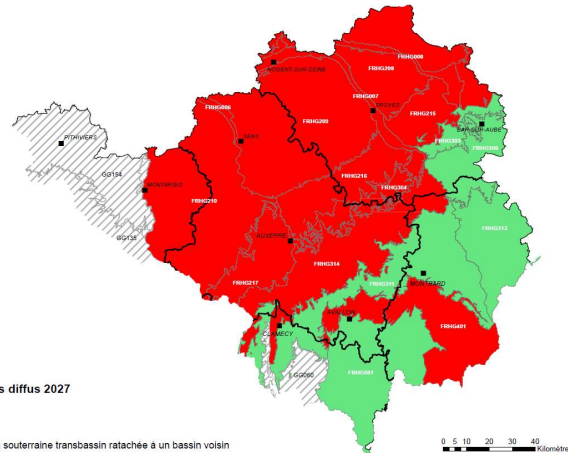
~70 % en état médiocre

>70 % en RNAOE 2027

Masses d'eau souterraines
 Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2019)
RISQUE Phytosanitaires diffus 2027



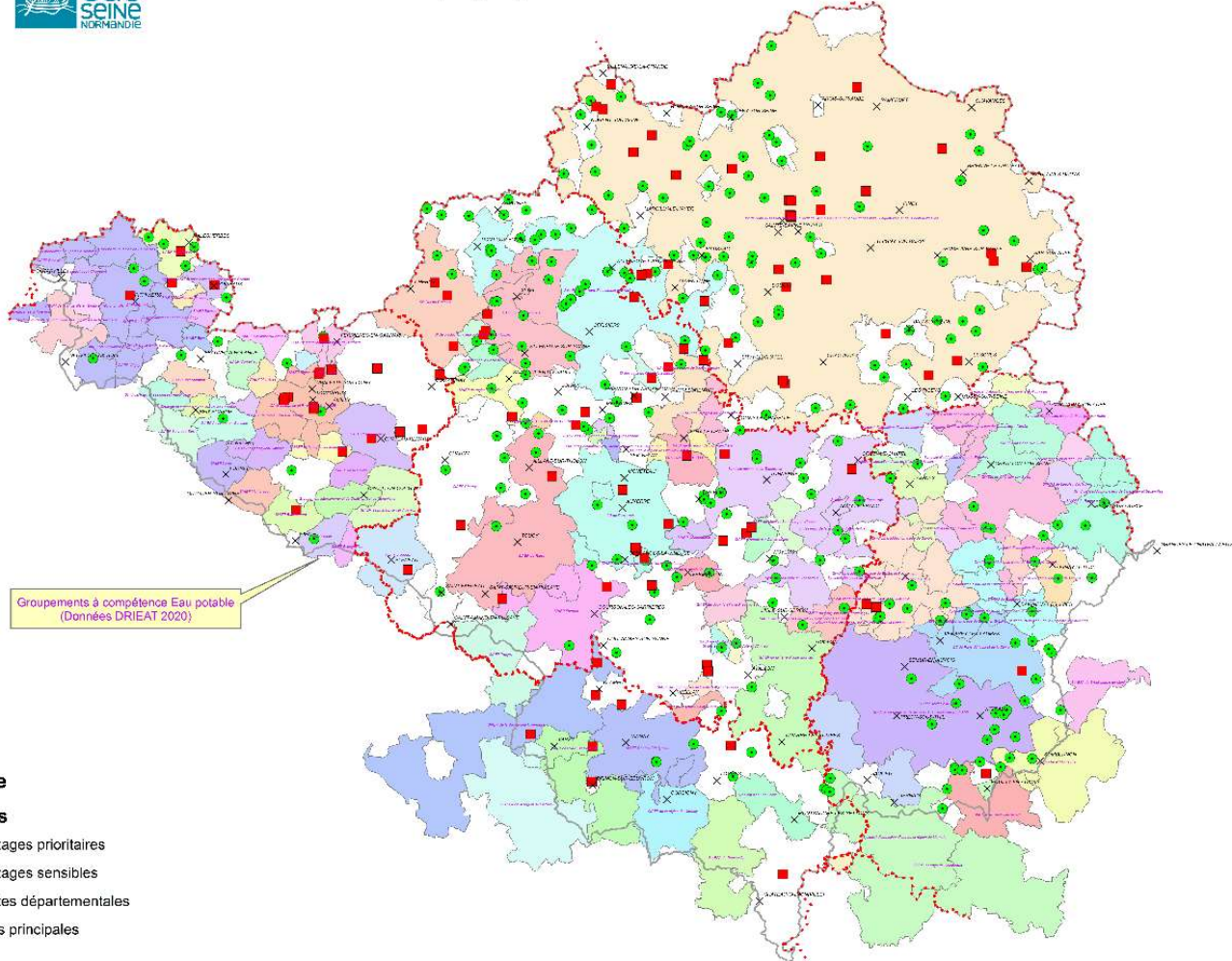
Masses d'eau souterraines
 Risque de Non atteinte des objectifs Environnementaux (EDL 2019)
RISQUE Nitrates diffus 2027



Etat des lieux et enjeu d'amélioration de la connaissance



Captages prioritaires et sensibles du SDAGE



82 captages prioritaires sur Seine Amont (22 %)

Qualité (Phytos, N)

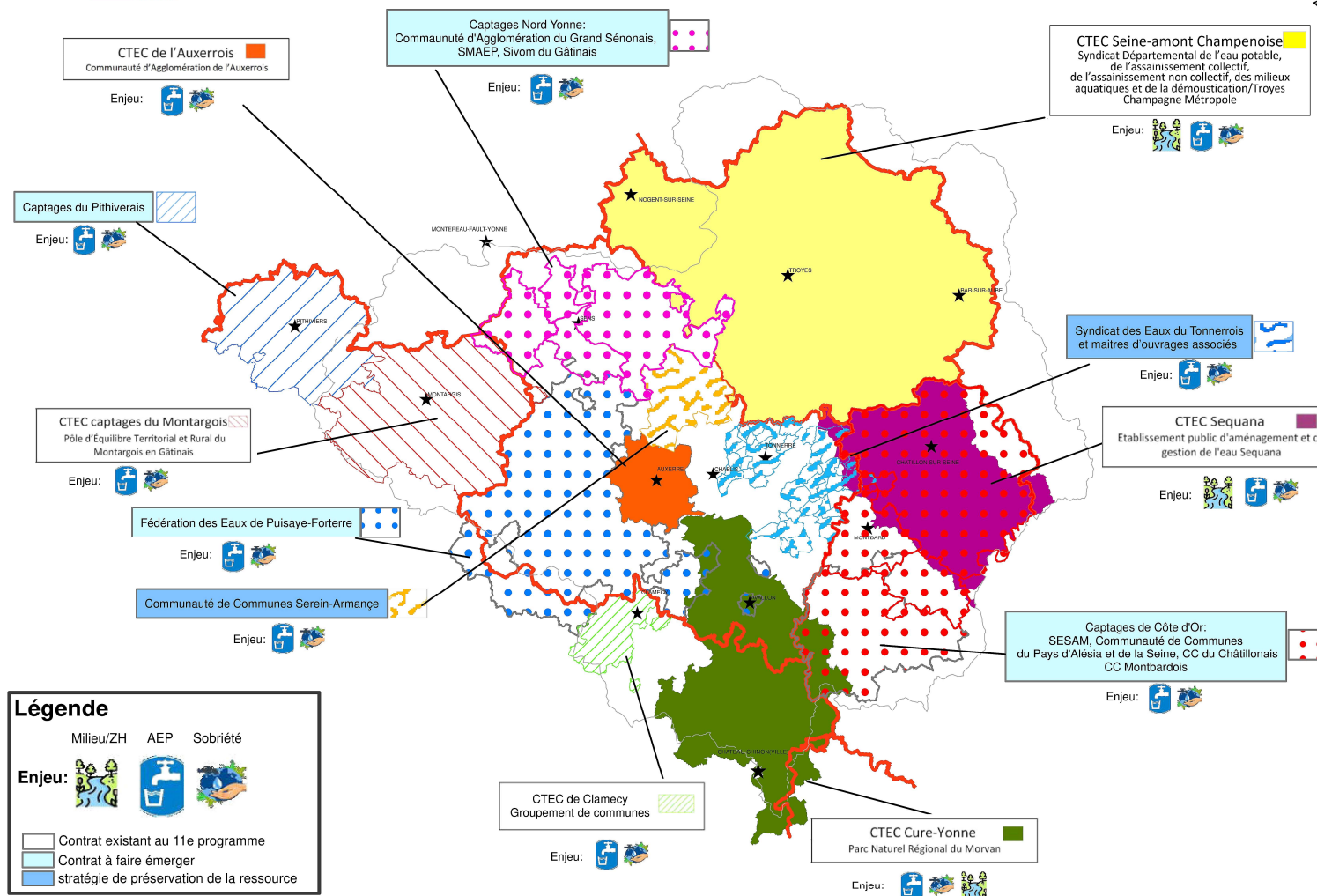
29 UDI en contentieux européen « nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine » (10,45,21)

Des suivis qualité « renforcés » à poursuivre :
CD 89, CD 21, SMAEP Sens Nord Est, FEFP, PETR Montargois, Clamecy + suivis ponctuels

Leviers de mobilisation



Ambitions 12e programme: Contrats et stratégies pour l'enjeu préservation de la ressource en eau potable



Animations supra

Agriculture :

Bio Bourgogne-Franche-Comté
GABOR 45
CA Aube (10)
CA Côte d'Or (21)

- Accompagner la prise en charge de la protection de la ressource par les collectivités compétentes (captages du chatillonnais, pithiverais)
- Renforcer l'intervention de l'agence dans la lutte contre les pollutions diffuses (projets+ ambitieux, volume de projets) + 1 ETP
- Poursuivre les actions avec les industriels (ambition de conventionner avec la CRCI de BFC notamment)

Articulation avec les démarches territoriales

Mesure 27 du Plan Eau

Le soutien aux pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captage sera renforcé via les agences de l'eau

- **MISEN**
- **Réseaux régionaux** (Eau, Biodiversité et Paysage, Comité Régional de l'Eau, GREN/GRC PAR Nitrates...) et **dispositifs régionaux** (ex : AAP Régional Accompagnement des agriculteurs face au changement climatique (ADEME BFC / DRAAF BFC))

- **Plan eau** : PSE, BNI (aides 12^e P) → déploiement aux cotés des services de l'Etat & renforcement des moyens de la DTSAM
- **Contribuer de façon efficiente à la prise en compte des enjeux de l'eau dans les PAT**

Participation à des ateliers spécifiques, fiches enjeux ?

PAT Yonne (1), PAT Loiret (2), PAT Aube (2) PAT Nièvre (2), PAT Côte-d'Or (2), PAT Pays Auxois Morvan (2), PAT Nivernais Morvan (2), PAT du Pays Avallonnais (1), PAT de la CAA (2), PAT de la Com com de Puisaye Forterre (1), PAT CAGS (1), PAT PETR du Nord de l'Yonne, PAT PETR Gatinais Montargois (1), PAT de l'Aillantais (1)

Préservation de la ressource en eau potable et sobriété

Échanges

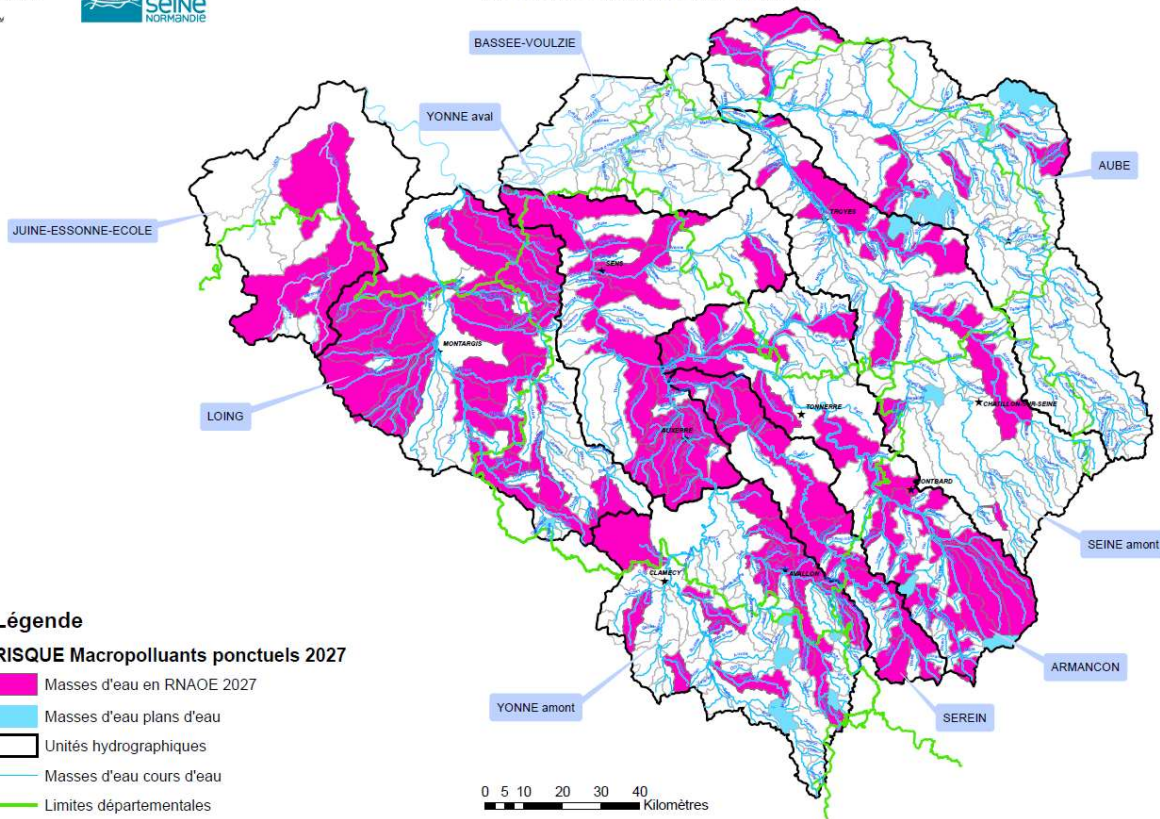


Assainissement

« Enjeu de gestion à la source des eaux pluviales, performance de gestion des eaux usées pour les usages sensibles, la baignade, conchyliculture, pêche à pied »

Etat des lieux et enjeux d'amélioration de la connaissance

Risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2027
Pressions en macropolluants ponctuels



26 % des ESU avec un risque avéré de non atteinte des objectifs environnementaux du fait des pressions en macro polluants ponctuels

Une problématique assainissement pour l'usage de baignade très localisée

Leviers de mobilisation

- Pas de contrat de territoire sur cet enjeu
- Des aides ponctuelles 12e Programme

Les modalités d'aides sur le volet de l'assainissement prévoient ainsi le soutien :

- à l'assistance technique départementale et aux missions boues (SATESE),
- à l'animation Assainissement Non Collectif (ANC) couplée à une démarche collective de réhabilitation,
- à l'animation de la mise en conformité des branchements en assainissement collectif couplée à une démarche collective de réhabilitation,
- à l'animation « collecte et transport des eaux résiduaires urbaines couplée à une démarche groupée de mise en conformité, déconnexion des eaux pluviales de particuliers »,
- à l'animation « gestion à la source des eaux de pluie ».

Assainissement
**« Enjeu de gestion à la source des eaux
pluviales, performance de gestion des
eaux usées pour les usages sensibles, la
baignade, conchyliculture, pêche à
pied »**

Échanges

Gain attendu

Evolution de la prise de compétence/l'organisation des structures compétentes pour répondre plus efficacement aux enjeux

Enjeux reconquête des milieux, préservation de la ressource & sobriété

Résultats sur les masses d'eau








































- Un état des lieux 2025 en construction
→ difficulté de quantifier un gain

Viser des objectifs de résultat intermédiaires ?

- Baisse des reliquats azotés sur les AAC bénéficiant de réseaux financés par l'agence ?

Calendrier prévisionnel de signature et de mise en œuvre des outils de mobilisation 12^e Programme

Calendrier prévisionnel de signature puis mise en oeuvre des Outils de mobilisation 12P

Maitre(s) d'ouvrage pré-identifiés	Territoire concerné	Enjeu	Outils de mobilisation	2025	2026	2027 et +
SDDEA + Chambre agri 10 (captages) + CEN Champagne-Ardenne + PNR Forêt d'Orient	UH Bassée Voulzie ; UH Aube ; UH Seine supérieure Captages prioritaires et sensibles de l'Aube	  	SAGE Bassée Voulzie PTGE Lhuîtrelle Futur SAGE Aube Contrat de Territoire			
SMORE	Juine - Essonne -Ecole amont		Contrat de territoire			
SMBVA + CEN (Ch Ardennes et Bourgogne) et SHNA	BV Armançon	  	PTGE Armaçon Serein SAGE Armançon Contrat de Territoire			
Commune de Clamecy (groupement communes 58) + BioBourg.FC	Captages prioritaires de la Nièvre	 	Contrat de territoire			
PNR Morvan + SHNA et CEN Bourgogne + Comcom sud Yonne ?	Yonne amont et affluents	  	Contrat de territoire			
PETR du Montargois + GABOR Centre	Captages prioritaires Montargois	 	Contrat de territoire			
EPAGE Loing + CEN CentreVL et BourgogneFC (SHNA, GABOR)	Loing et affluents Nappe Craie Gâtinais Nappe de Beauce et cours d'eau associés ?	  	Contrat de territoire PTGE Puiseaux-Vernisson Futur SAGE Loing SAGE Nappe de Beauce ?			
?	Captages prioritaires Pithiverais	 	Stratégie de préservation		?	
EPAGE Sequana + Parc national de Forêts + CEN Bourg.FC + Ch agri 21	Seine et Aube amont, 21-52	  	Contrat de territoire			
SM Bassin Serein + CEN Bourg. FC et SHNA	BV Serein	  	PTGE Armançon Serein Futur SAGE Serein			
SM Bassin Voire	Voire		Contrat de territoire			
SM Yonne Beuvron + SHNA et CEN Bourgogne	Yonne amont et affluents		Contrat de territoire			
SM Yonne Médian + CAGS + Synd Vanne + SDDEA + CC Yonne nord	Yonne aval	 	Contrat de territoire			
CCI 89, 45 et 10	Sites Industriels 89, 45 et 10	 	Contrat de partenariat			
CA Auxerrois	Captages de l'Auxerrois	 	Contrat de territoire			
Synd Eaux Tonnerrois + Comcom du secteur + SMBVA	Captages du Tonnerrois + vallée Armançon dpt 89	 	Stratégie de préservation			
Fédé Eaux Puisaye Forterre	Captages prioritaires et sensibles Puisaye	 	Stratégie de préservation			
SESAM ; COPAS ; CC Chatillonnais + Ch agri 21 (CAAPRE) et CD 21	Captages prioritaires Côte d'Or	 	Contrat de territoire Stratégie de préservation			

Enjeux :  Milieu/ZH  Sobriété/Quantitatif  AEP

Une boîte à outils à disposition des porteurs de contrats et un chargé d'opérations référent pour chaque contrat



1. Modèle de bilan CTEC 11^e ✓
2. Modèle de diagnostic territorial pour les nouveaux CTEC –
Milieux/Préservation de la Ressource ✓
3. Contrat type 12^e *Validation par le CA
le 19/11* ✓
4. Guide Stratégie de préservation de la ressource ✓
5. Liste actions PAOT ✓
6. Doc vers GeoSeineNormandie pour connaître l'état en vigueur ✓
7. Notice récapitulative pour les MO ✓



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Merci de votre
attention**



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conclusion

**N. Juillet, Président de la COMITER Seine
Amont**

COMITER Seine Amont du 20/11/2024